

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Etudes scientifiques		Source de la saisine : Etat
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 07/03/2018	
Décision n° 2018-9		
Date de validation officielle : 07/03/2018	Objet : AVIS  <b>Expérimentation sur le Xénope lisse (seconde demande)</b>	Vote ----- Présents : 21 Représentés : 20 ----- Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 14

### Contexte de la demande

Ce point fait suite à la décision prise le 8/11/2017 assortie d'un avis défavorable à la demande de dérogation concernant le Xénope lisse.

Le rapporteur du dossier, rappelle le contexte de l'époque :

- Une demande formulée par l'Université d'Angers pour une expérimentation en nature avec le Xénope lisse, espèce exotique envahissante (EEE)
- Un dossier insuffisant
- Une absence de textes réglementaires
- Une impossibilité d'échanger avec M. Jean SECONDI du fait de son absence.

Le dossier concernant à la fois Nouvelle-Aquitaine (Deux Sèvres) et Pays-de-Loire (Maine-et-Loire), le CSRPN Pays-de-Loire a formulé un avis favorable en date du 20/09/2017.

Eu égard ces décisions contradictoires entre les deux CSRPN, le service administratif en charge du dossier (la DDTM 79) a souhaité qu'un approfondissement du dossier puisse être engagé et un réexamen conduit par le CSRPN N-A.

Après échanges très positifs avec M. SECONDI, le rapporteur précise les objectifs :

- Il s'agit de procéder à des prélèvements en nature d'individus de Xénope
- Le protocole a été approfondi
- Le prélèvement vise 80 à 200 individus
- Les précisions exprimées dans l'avis défavorable du 8/11/17 ont été prises en considération
- La localisation de l'expérimentation a été précisée, et se situe au cœur de la zone envahie
- Un nouveau texte réglementaire vient de paraître qui précise les choses : l'arrêté du 14/2/18 régit désormais les pratiques autour des relâchers d'espèces exotiques envahissantes.

### Examen du CSRPN.

Au vu de tous ces éléments le rapporteur propose d'émettre un avis favorable au projet.

Les débats portent :

- La nécessité du contrôle de l'espèce.
- L'interrogation sur la réelle contribution de ce dispositif à la stratégie de lutte.
- Une interrogation sur le protocole de suivi à l'aide de poudre phosphorescente.

### **Décision du CSRPN N-A**

En séance du 7 mars 2018, le CSRPN réuni à Angoulême, s'est prononcé sur le projet de demande d'avis sur le projet d'expérimentation en nature sur le Xénope lisse.

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable sur le projet d'expérimentation en nature sur le Xénope lisse présenté par l'Université d'Angers.**

A Angoulême, le 7 mars 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', with a stylized flourish at the end.

Laurent CHABROL